La Conférence sanitaire

Paris, 11 mai.— Le ministre du commerce a désigné à son collègue des affaires étrangères les trois délégués qui, avec l'ambassadeur de France à Rome, représenteront la France à la Conférence.

Ces délégués sont MM. les docteurs Brouardel, Proust et Rochard.

Le traité de navigation avec l'Italie

Paris, ll mai. — M. Decrais, ambassadeur de France près le Quirinal, a été autorisé, par le ministre des affaires étrangères, à reprendre les négociations en vue de la conclusion d'un nouveau traité de navigation entre la France et l'Italie.

Le traité aujourd'hui en vigueur, et qui a été une première fois prorogé,expire définitivement le le 30 juin prochain.

Mort de Ferdinand Hiller

Cologne, 11 mai. - Ferdinand Hiller, le compositeur et pianiste allemand, est mort hier.

Une épidémie à Nouméa

Paris, 11 m i. — Le courrier de la Nouvelle-Calédonie, annonce qu'une épidémie vient d'éclater à Nouméa.

Elle frappe hommes et femmes sans distinction de race, les animaux eux-mêmes n'y échappent pas.

C'est une espèce de fièvre provoquant des nausées, des vomissements, des frissons et se terminant par une éruption qui cause des démangeaisons très vives.

Pas un ne meurt, mais personne n'est épargné.

Empoisonnement involontaire

Paris, 11 mai. — Une dame Ollivier, âgée de cinquante-cinq ans, demeurant à Aubervilliers, est morte ce matin, empoisonnée involontairement par sa fille, Mlle Emilie Ollivier,âgée de vingt ans, qui lui a administré 30 centigrammes de cyanure de potassium.

La dame Ollivier était traitée pour une névralgie.

Une évasion

Ajaccio, ll mai. — Vingt détenus, échappés du pénitencier de Castellucio sont entrés hier en courant dans la ville; devant la préfecture, ils ont été rejoints par les gardiens et entourés par les gendarmes; conduits devant le procureur de la République, ils ont subi un premier interrogatoire

Tempête de neige

Paris, 11 mai.— Une terrible tempête de neige sévit dans presque toute l'Ecosse depuis samedi. Des troupeaux entiers de moutons et d'agneaux ont été détruits.

Les Ecossais ne se rappellent pas avoir jamais vu température aussi rude au mois de mai.

Naufrage

New York, 11 mai.— Le vapeur belge *Helvetia*, appartenant à la ligne White-Cross, a été coulé bas par un banc de glace, dans l'après-midi de samedi, près l'ilot Scatterie, voisin de l'ile Cap-Breton. L'équipage a été sauvé par le vapeur *Acadian*.

COULISSES DU PARLEMENT

CHAMBRE

Paris, 11 mai. — Il a été décidé par la commission chargée d'examiner le projet que la médaille commémorative pour le Tonkin porterait les noms de Hanoï, Son-Tay, Bac-Ninh, Fou-Tcheou, Lang-Son, Tuyen-Quan.

Elle sera envoyée aux familles des soldats morts pendant l'expédition. Les soldats annamites et tonkinois auront droit à son obtention.

La commission a nommé M. Farcy, rapporteur, et M. Pieyre, secrétaire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 11 *mai*

Présidence de M. Floquet

La séance est ouverte à deux heures.

LES RÉCIDIVISTES

La Chambre aborde la suite de la discussion du projet de loi sur les récidivistes.

Discours de M. Alype

M. Alype, député de l'Indre, estime que la Guyane serait propre à la relégation, grâce à ses richesses et à sa fertilité. Il ajoute que M. Franconie, qui combat aujourd'hui la relégation dans cette colonie, la représentait, dans une brochure publiée en 1870, comme propre à la colonisation.

Discours de M. Franconie

M. Franconie objecte qu'il croit à la colonisation de la Guyane, mais pas par les récidivistes.

Discours de M. Herbette

M. Herbette, commissaire du gouvernement et directeur du service pénitentiaire, énumère les efforts tentés, dans les maisons de détention, en vue d'amender les détenus et de prévenir la récidive. Des résultats ont déjà été obtenus. Mais il importe d'éloigner les incorrigibles, véritables professeurs du crime, afin qu'ils ne puissent pas corrompre les coupables susceptibles d'être amendés.

La loi sur les récidivistes vise surtout les voleurs et les violeurs, c'est-à-dire le crime contre la propriété et l'honneur.

Si les mendiants et les vagabonds sont classés dans cette catégorie, c'est que, dans les campagnes, la plupart de ces crimes sont commis par des vagabonds.

On a dit que l'administration refusait aux détenus les secours de la religion : il n'en est rien. A la prison de Fontevrault, l'aumônier a été révoqué parce qu'il avait manqué de respect au directeur. Il a été décidé, à cette occasion, que l'aumônier ne résiderait plus dans la prison; mais un aumônier externe a été désigné par Mgr l'évêque d'Angers, et c'est le curé de la paroisse. Seulement, l'administration entend laisser aux détenus leur liberté de conscience et ne pas les astreindre à une hypocrisie religieuse qui ne pourrait que faire tort aux convictions sincères.

Il faut, de toute nécessité, modifier le régime de la transportation par un règlement d'administration publique, car la loi ne vaudra que par l'application qui en sera faite.

Les grandes lignes de ce règlement sont déjà connues; il permettra de faire des sélections, ce qui ne pouvait se faire vu la transportation, qui était une peine et devait être appliquée uniformément.

La relégation pourra être collective ou individuelle; les aptitudes, les connaissances acquises pourront être utilisées dans les lieux de relégation. Aujourd'hui, l'on autorise le départ d'hommes et de femmes qui préfèrent le séjour des colonies à celui des maisons centrales, on l'autorise quand on a pu s'assurer que ces individus peuvent faire un travail utile.

Il s'en trouvera un certain nombre de cette catégorie dans les récidivistes ; on pourra leur faciliter les moyens de se créer une nouvelle existence. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'un grand nombre de récidivistes paraissent incapables de tout travail. Qu'en fera-t-on ?

Il y a les jeunes gens qu'il faudra séparer de ceux plus âgés. Il faut aussi se préoccuper de leur santé ; le régime auquel ils seront soumis variera selon la situation personnelle, les moyens d'existence, les aptitudes de chacun d'eux, ce régime sera en quelque sorte fixé à l'avance.

Ceux qui ne seront propres à rien seront dirigés sur un lieu de relégation où ils recevront le logement, la nourriture et le vêtement : ils seront naturellement soumis à la discipline de l'établissement de travail. On astreint bien en France les vagabonds et les mendiants au régime des dépôts de mendicité ; en échange de moyens d'existence, on a le droit d'exiger le travail.

Il reste à déterminer les lieux de relégation des établissements à créer et les moyens de les faire fonctionner. On sait déjà que les récidivistes en Nouvelle-Calédonie ne se plaignent pas de leur sort et qu'il y aurait des travaux publics à y exécuter. Il serait assez naturel d'y envoyer les simples récidivistes et de diriger les grands criminels sur la Guyane, par exemple.

Dans un rapport très complet du conseil de santé de la Guyane, il est dit que la vérit[illegible] cause de l'insalubrité de cert[illegible] régions [illegible] le défrichement des terrains vierges. Il en résulte des phénomènes de tellurisme analogues à ceux de l'impaludisme. La mortalité dans cette colonie avait d'abord été appréciée d'après les décès de la garnison, ce qui donnait un chiffre très faible; on l'a ensuite appréciée d'après les décès de la transportation, ce qui donnait un chiffre plus élevé, puisque les transportés sont généralement dans de mauvaises conditions, et cependant, elle n'était pas de beaucoup supérieure en moyenne à celle des établissements pénitentiaires de France.

Il est encore à remarquer que c'est la race blanche qui est la moins exposée aux chances de mortualité. L'Européen résiste mieux que l'Arabe aux climats tropicaux. Le rapport énumère, en outre, les conditions qu'il y aurait à réaliser pour assurer la salubrité de la colonisation.

Les relégués pourraient s'y acclimater graduellement dans des conditions d'existence supportables. En ce qui concerne les dépenses éventuelles et le nombre des individus à reléguer, on a, dès à présent. des données assez précises; c'est 4 à 5,000 individus qu'il y aurait actuellement à envoyer aux colonies, en supposant que l'intimidation n'en réduise pas le nombre.

Discours de Mgr Freppel

Mgr Freppel s'explique sur l'incident des aumôniers de Fontevrault et s'étonne que l'aumonier qui a été révoqué n'ait pas été romplacé. Ce n'est pas trop de deux aumôniers pour une population de 1,000 à 1,200 condamnés catholiques.

L'orateur conteste les renseignements favorables donnés par le commissaire du gouvernement sur le climat de la Guyanne. C'est en 1852 que le premier convoi de transportés partit pour cette colonie. D'autres convois suivirent et se succédèrent rapidement. On prit la précaution de placer les transportés dans des îles dont le climat était plus salubre avant de les préparer au séjour de la terre ferme ; malgré cette précaution,la mortalité dans le premier pénitencier s'éleva à 40 0/0.

D'antres expériences ne furent pas plus heureuses et la fièvre jaune fit des ravages épouvantables dans la petite colonie. Il fallut évacuer les pénitenciers. Il ne restait dans celui de Saint-Georges que 20 condamnés sur 170.

Il n'y a que les Arabes et les Asiatiques qui puissent résister à ce climat. Les marins vivent à la Guganne, mais c'est à la condition, disait l'amiral Jauréguiberry, d'être traités comme des demoiselles et de n'y résider que deux ans.

L'amiral Fourichon a déclaré que jamais un Européen ne pourrait vivre de la culture dans ce pays. Les Européens qui y vivent prennent mille précautions pour se défendre contre ce climat meurtrier.

On ne comprend donc pas qu'on veuille recommencer une épreuve qui a donné de tels résultats. L'envoi à Cayenne équivaudrait pour le plus grand nombre des délégués à une condamnation à mort.

M. de Mun dit que le discours de M. Herbette ne lui a rien appris, si ce n'est que l'application de la loi sera laissée à l'arbitraire du gouvernement; mais il ne lui a pas appris quel sera le lieu choisi pour la relégation, C'est pourtant le point le plus important. Si le gouvernement ne le sait pas lui-même, il faut ajourner le projet; si le gouvernement le sait, il faut qu'il le dise à la Chambre.

L'orateur critique ensuite le projet d'une manière générale, notamment en ce qui concerne les vagabonds, la relégation obligatoire et l'obligation du travail pour les relégués.

L'orateur déclare qu'il ne peut pas voter la loi qu'il trouve contraire à la justice et à l'humanité. D'ailleurs, on n'a rien fait pour amender les malheureux qu'on veut déporter. Alors, de quel droit transporterait-on des hommes que la société aurait pu corriger ? On cède à un entraînement de l'opinion contre ce qu'on appelle l'armée du crime. Cette armée ne reculera pas devant la nouvelle loi qui sera inapplicable et inutile. La Chambre doit en rejeter l'article 1er.

Discours de M. Rousseau

M. Rousseau déclare qu'il est possible d'employer des Européens à des travaux utiles dans la Gyane. Il ne dit pas au travail de la terre, mais à l'exploitation des *forêts*. C'est l'opinion exprimée par M. Leveillé dans le rapport dont il a été si souvent question,

M. Leveillé estime que les Asiatiques pourraient être employés au défrichement, à l'assaissement. à l'ouverture des routes, tandis que les Européens travailleraient à exploiter les forêts et à mettre en œuvre dans des ateliers couverts les richesses naturelles de la Guyane.

L'orateur ajoute que certains pénitenciers abandonnés comme malsains en 1854 ont été loués à des Européens qui, en modifiant le système de l'exploitation ont réussi à en faire des territoires sains et productifs.

Après avoir rectifié quelques assertions des adversaires du projet au sujet de la Calédonie, l'orateur déclare que la Chambre peut voter la loi sans craindre que le gouvernement manque de moyens pour l'appliquer (Marques d'assentiment.)

Discours de M. Vernhes

M. Vernhes, quoique étant en principe, partisan de la loi, en critique l'inégalité et la disproportionnalité. Pour y remédier, il faudrait modifier l'échelle de la criminalité, établie par le code pénal; mais, en tous cas, on ne peut pas qualifier cette loi de cruelle, car c'est aux criminels qu'elle doit s'appliquer.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

BULLETIN ECONOMIQUE

Le commerce du Canada avec la France. Nous extrayons de la *Minerve*, journal français qui se publie à Montréal, l'article très intéressant qui va suivre, sur le développement que le commerce de la France avec le Canada est, susceptible de prendre :

« Nous avons dit que notre commerce avec la France était susceptible d'augmentation. En effet,la somme de st. 1,769,840, montant de nos importations pour l'année dernière, ne représente pas la valeur réelle des produits français consommés en Canada. Pour ne parler aujourd'hui que d'une seule branche de notre commerce, nous citerons les nouveautés — marchandises sèches — qui entrent en compte pour une valeur de st.184,566, année 1883-84, divisées comme suit :

Soieries.	St.	61,329
Lainages « Etoffes à robes »	»	35,787
Dentelles et garnitures. .	»	30,135
Marchandises de coton. .	»	24,335
Plumes et fleurs artificielles	»	18,651
Articles de modes. . . .	»	14,329
	St.	184,566

» Le chiffre de 61,329 st. pour les soies à robes, rubans, etc., prouve d'une manière irréfutable que notre commerce direct avec la France est encore dans sa première enfance. si l'on songe que la valeur des soieries importées de toutes sources pour l'année 1883-84 s'est élevée à la forte somme de 2.209.848 st., soit, au-delà de douze millions de francs.

» C'est un fait bien connu que nos importateurs achètent leurs soieries et rubans de fabrique française des commissionnaires anglais, et nous ne voyons pas pourquoi les manufacturiers français ne feraient pas leurs affaires directement avec nous, économisant par là les frais des agences et de commission.

» Les mêmes raisons s'appliquent aux lainages, étoffes à robes, dentelles, plumes, fleurs artificielles, etc.

» Où est le commerçant qui ne connait pas les mérinos français, les serges françaises, les draps de Rheims, les draps ottomans, albatross, etc., etc., tant prisés par le haut commerce ? Nous connaissons parfaitement les quantités considérables de ces marchandises qui entrent en consommation dans notre pays, et pourtant nos importations directes de ces articles restaient, l'an dernier, en dessous de 36,000 st.

» Il y aura, sans doute, beaucoup à faire avant que toutes les difficultés qui existent pour créer des relations directes avec la France soient surmontées, mais nous sommes pleins d'espérance. Le jour où les manufacturiers français auront compris l'importance du commerce canadien, et où ils seront prêts à nous accorder la même confiance qui nous est prodiguée par les commerçants anglais, ce jour-là sera le commencement d'une ère nouvelle qui ne pourra manquer d'être avantageuse pour les deux pays. »

Situation météorologique. — La faible dépression de la mer du Nord est restée stationnaire au sud de la Scandinavie (748 m/m). Le baromètre est en hausse rapide sur les îles Britanniques (76[illegible] m/m Valentia). Sur la Méditerranée la pression est uniforme et voisine de 762 m/m.

Le thermomètre a baissé en Bretagne et sur la mer du Nord ; il indiquait ce matin — 1° à Uléaborg, 9° à Paris, 14° à Nice, 17° à Naples et 21° à Malte.

En France, le vent tourne au Nord et le temps reste au beau ; toutefois, quelques averses sont possibles vers le Pas-de-Calais.

A Paris, hier, le ciel a été nuageux.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin 8° 2/. au-dessus de zéro.
— 11 h. — 13° 0/. —
— 1 h. — 14° ./ —

Hauteur barométrique : 761 3 m/m.

Observations météorologiques. — *Paris, 12 mai.* — La pression barometrique est de 760 à Dunkerque; 762 à Nice ; 766 à Nantes. — La dépression sur la mer du Nord persiste ; le baromètre reste assez élevé et uniforme sur nos régions. — Temps probable : Vent d'entre ouest et nord, ciel nuageux. Quelques averses vers le Pas-de-Calais. — Même température.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

TENTATIVE DE MEURTRE

Le quartier récemment ensanglanté par les forfaits des assassins Depouhon et Mahieu, vient d'être mis de nouveau en émoi par une affaire qui, sans avoir la gravité des précédentes, n'en est pas moins une tentative de meurtre bien préméditée.

Au numéro 38 de la rue Pierre-de-Roubaix, il y a un cabaret tenu par la femme Adèle Deltour, âgée de 48 ans, qui vit depuis dix-huit ans, avec un individu nommé Adolphe Piëters, dont elle a deux enfants. Pieters a 69 ans : né à Wambrechies de parents belges, il s'était séparé de sa femme en 1865.

C'est un vieillard mal famé, ayant de très mauvais antécédents : en 1842, il avait subi une condamnation pour fraude. Ses relations avec Adèle Deltour avaient eu un mobile intéressé : cette femme devait faire un héritage que Piëters espérait devoir être considérable ; après la liquidation, elle ne toucha que 14 fr.

La vie commune se passa de la sorte sans trop d'incidents, jusqu'à ces derniers temps, où Piëters devenait irascible et jaloux. Des scènes fréquentes troublaient le faux ménage, et les violences de l'homme menaçaient parfois de prendre un tournure inquiétante.

Enfin, lundi soir, quelques minutes avant minuit, le vieillard se présentait au commissariat du 3e arrondissement et se constituait volontairement prisonnier, en disant qu'il venait de tuer sa femme à coups de marteau.

M. le commissaire Bailly a commencé immédiatement une enquête.

Adèle Deltour avait été réellement frappé de trois coups de marteau à la tête, à la suite d'un refus qu'elle avait opposé aux obsessions de son compagnon. Celui-ci, piqué par le démon de la jalousie, lui avait reproché d'avoir des intentions pour un de ses logeurs, nommé Arthur.

Pieters a avoué qu'il avait prémédité son crime ; il avait placé le marteau auprès de son lit dans l'intention de s'en servir.

Les blessures de la femme Deltour ne mettent pas sa vie en danger, ainsi que l'a déclarer M. le docteur Denis qui lui a donné ses premiers soins. Le vieillard affecte un cynisme écœurant. Il a été maintenu en état d'arrestation.

L'enquête continue.

Commissions municipales. — Les membres des première et troisième commissions se réuniront à la mairie, le mercredi 13 mai, à 5 heures et demie du soir.

Ordre du jour : 1° construction de cabinets d'aisance à l'Institut Sévigné ; 2° Bouches d'incendie. Demande de crédit ; 3° Réception définitive des aqueducs des rues Watt, de Wasquehal et des Ogiers ; 4° Modification du tarif des branchements d'aqueduc ; 5° boulevard de Cambrai. Pétition des riverains;6° Tramways de Roubaix-Tourcoing. Frais de contrôle ; 7° place Chevreul. Pavage du terre-plein; 8° rue Watt. Cession de terrain; 9° rue des Fossés. Modification de l'alignement; 10° marchés relatifs au transport des fumiers.

La catastrophe du 22 avril.— Les voyageurs forains d'Ixelles, viennent d'adresser à M. le maire de Roubaix une somme de 250 francs, destinée à être distribuée aux sinistrés du boulevard Gambetta.

La société mutuelle des voyageurs forains belges, qui a son siège à Gand, place Saint-Pierre, a envoyé, à la même intention, 132 fr. 50, produit de la souscription suivante :

MM. P. Geironne, 20 fr. — Classens, 5. — Veuve d'Haene, 25. — Charlent, 5. — Herbrand, 50 c. — E. Lazeu, 5 fr. — Lacquement, 3. — Libersens, 1. — P. Jonchert, 5. — H. Schicke, 1. — Hulders Descamps, 5. — Marceau, 1. — Beulens, 50 c. — A. Declou, 5 fr. — Braem, 50 c. — J. S., 3 fr. — Bianchi, 50 c. — Burry, 50 c. — Grégoire. 50 c. — Sabate, 40 c. — Chaumont, 50 c. — Antony, 5 fr. — H. Waiteu, 2. — Backers. 25 c. — Clever, 1 fr. — Hendrickx. 50 c. — Fray, 1 fr. — L. Maison Pierre, 5. — J. Gérard, 1. — Lefevre, 1 — Thinpont, 50 c. — Pluck, 2 fr — Salaminck, 50 c. — Depachter, 50 c. — Verhist, 50 c. — Robinon 50 c. — J. L. 50 c. — Clay, 1 fr. — J. Dumont, 1. — Joris. 50 c. — Jeansens, 50 c. — Vandenbrook, 2 fr. — 2 personnes, 35 c. — Tangho. 50 c. — Veuve Goetgeluck, 1 fr. — Vanhaverbuck, 2. — Levis, 1. — Defer, 50 c. — Lienpont, 1 fr. — Fulgonie, 1. — Deltour, 50 c. — Tiberghien, 1 fr. — Plas, 50 c. — Raman, 1 fr, 50. — Craye, 1 fr. — Vandeleine, 50 c. — Jean Pée, 50 c. — Tys, 2 fr. — Verlowe, 1. — Brrtien. 1. — Seghers, 50.

Société de géographie. — Nous rappelons qu'une excursion à Ebblinghem, Bavinchove, Staple et Cassel, organisée par la Société de géographie, aura lieu dimanche prochain 17 mai.

Le départ est fixé à 7 h. 13, de Lille (6 h. 21 de Roubaix).

Les personnes de Roubaix qui auraient l'intention de faire partie de cette excursion, peuvent envoyer leur adhésion chez M. Leburque-Comerre, 35, rue du Pays, jusque vendredi matin.

Pour toutes les excursions qui seront organisées ultérieurement par la Société, les adhésions pourront être envoyées à la même adresse.

Le recensement de 1886. — On se rappelle que le dernier recensement quinquennal de la population a eu lieu au mois de décembre 1881.

En conséquence, le premier recensement devra être avant la fin de l'année 1886.

L'administration s'occupe déjà de la manière dont l'opération devra être effectuée, de façon à lui donner toutes les garanties désirables.

Autrefois, le dénombrement s'étendait sur une période de plusieurs semaines, quelquefois même de plusieurs mois. Cette lenteur n'était pas sans présenter de sérieux inconvénients : il en résultait des erreurs et surtout des doubles emplois. En effet, telle personne recensée sur le territoire d'une commune pouvait, quelques jours après, être portée sur les états d'une localité plus ou moins éloignée.

Pour remédier à l'ancien système, en 1881, le recensement fut opéré le même jour, dans toutes les communes de France ; on obtint des résultats aussi approximatifs que possible.

Nous croyons savoir que le même procédé sera suivi en 1886 ; seulement, les tableaux de relevé seront dressés avec plus de netteté, de manière à faciliter le résumé, qui devra être fait par les bureaux du ministère de l'intérieur.

Accidents.— Un terrible accident est survenu, lundi soir, à 7 heures, boulevard Gambetta. Un ouvrier, nommé Camille Portemas, occupé à la démolition de la filature de M. Toulemonde-Destombe, est tombé d'une hauteur de douze mètres sur le sol, un pan de mur l'ayant entraîné dans sa chute; Portman s'est brisé la jambe gauche. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. L'amputation parait être nécessaire. C'est un jeune homme de 20 ans, qui demeure à Lille, rue d'Iéna, cour Adam. Il travaillait pour le compte de M. Henri Van Hemst, entrepreneur.

— Mardi matin, à 5 h. 1/2, un accident du même genre est arrivé, rue Lacroix. Un ouvrier maçon, Henri Gahide, est tombé d'un deuxième étage d'une maison que l'on construit, en face de l'établissement de MM. Mullier et Monnet. Il s'est fracturé une jambe et a été transporté, dans un estaminet voisin, par M. Emile Petit, centre-maître. M. le docteur Degand a ordonné son transfert immédiat à l'hôpital. L'état de Gahide est jugé assez grave.

Vol. — Procès-verbal a été dressé à la charge du nommé Léon Galle, fileur, demeurant rue de Beaumont, inculpé d'un vol de laine filée, au préjudice de M. Achille Delattre, industriel. Galle, ne se sentant pas la conscience tranquille, a eu soin de prendre la fuite. La police le recherche.

Bibliographie. — Nous lisons, dans le *Bulletin de l'académie de médecine* (séance du 5 mai 1885, présidence de M. Bergeron), que M. Germain Sée présente, au nom de M. le docteur Debacker, de Roubaix, un mémoire imprimé sur la *Nécessité de l'accouchement antiseptique dans les centres populeux*. L'éminent professeur de la Faculté de Paris dit que la méthode préconisée dans ce travail, est seule capable de conjurer les accidents, si fréquents dans les grandes villes, et il demande qu'une grande publicité soit donnée à cette brochure.

Ces paroles, et les approbations qu'elles recueillent, font le plus grand honneur à la nouvelle publication de M. le docteur Debacker.

Arrestation. — Le nommé Jules Devolder, 40 ans, débourreur, habitant rue de Toulouse, a été arrêté, pour outrages, par paroles et par gestes, aux agents de la force publique.

Depuis deux jours, les agents sont sur les dents : ils passent leur temps à rédiger des contraventions pour ivresse ou violences.

Les pochards ont rarement été aussi nombreux, et les amateurs de pugilat s'en donnent à cœur-joie. Ce n'est cependant pas à la belle saison, que l'on peut attribuer cette soif inextinguible et cette humeur belliqueuse ! Parmi les cas les plus excusables, citons ceux de Joseph Wouters, dont les procédés manquent absolument de galanterie; de Marcelin, qui ne veut pas payer aux cabaretiers ce qu'il leur doit; de Jules Delplanque, qui provoquait à la lutte les consommateurs d'un cabaret du quai de Wattrelos; de Veileau, qui proférait des menaces de mort contre les agents. Tout ce monde a eu des démêlés avec la police et ira s'expliquer devant M. le juge de paix ou le tribunal de police correctionnelle.

Vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur d'ordre et pour compte des Compagnies d'assurances, laines filées, écrues sur bobines et canettes, tissus divers, le tout plus ou moins avarié et provenant de l'incendie de M. Wibaux-Motte.

Le mercredi 13 mai 1885, à 3 heures précises, M.Edouard Dechenaux, courtier-juré, procédera à la dite vente, qui aura lieu, dans les magasins situés au fond de l'estaminet, *A l'Harmonie*, Grande-Rue, où les matières seront exposées et visibles à partir du 12 mai, à 2 heures et le jour de la vente. Conditions ordinaires. Edouard Dechenaux, courtier.

Croix. — Au moment de mettre sous presse, on nous signale un incendie en cette commune. Deux maisons sont la proie des flammes.

Wattrelos. — Hier matin, le sous-brigadier de douane Hurtennelle était en faction au pont du Beau-Chêne. Le préposé Paul Dubois se trouvait avec lui. Survinrent deux contrebandiers, paraissant munis d'une charge volumineuse. Lorsqu'ils furent à portée des douaniers, ceux-ci surgirent de leur cachette et les arrêtèrent. La prise était belle, car les contrebandiers portaient 8 kil. de tabac en poudre, 30 kil. de café et douze douzaines de boîtes d'allumettes.

Concours Colombophile.— Association colombophile le *Progrès* — Voici les résultats du concours de St-Just, 10 mai 1885, donné à la société « la Belle plume », établie chez M. Delestienne, rue de la Barbe d'Or :

213 pigeons concours. 82 pigeons plaisirs lâchés par M. Bostal, à 7 heures. Vent Sud-Ouest. 55 fr., prix d'honneur.

1er prix, 8 h. 51 3/4, Ferret, PP. — 2e, 8 h. 52, Charles Duflot, PP. — 3e, 8 h. 52 3/4, Lepers, PP. — 4e, 8 h. 53, Benjamin Meunier. — 5e, 8 h. 53 1/4, Fichelle, PPP. — 6e, 8 h. 53 1/2, Morel, PP. — 7e, 8 h. 53 3/4, Locutier. — 8e, 8 h. 53 3/4, Debuy, PP. — 9e, 8 h. 54, Hornard, PP. — 10e. 8 h. 54, Delestienne, P. — 11e, 8 h. 54, Alf. Poulain, P. — 12e. 8 h. 54 1/4, Emile Olivier, PP. — 13e, 8 h. 54 1/2, Salembier, P. — 14, 8 h. 54 3/4, Vanwilosvel, P. — 15e, 8 h. 54 3/4, Lepers, P.— 16e, 8 h. 55, Alf. Poulain, P. — 17e, 8 h. 55 1/4, Desmette. — 18e, 8 h. 55 1/2, Bocquet. — 19e. 8 h. 55 1/2, Morel, P. — 20e, 8 h. 56, Alf. Poulain, P. — 21e, 8 h. 56 1/4, Dutilleul. — 22e. 8 h. 56 3/4, Debuy, P. — 23e, 8 h. 56 3/4, Debuy. — 24e, 8 h. 56 3/4, Vandewilde — 25e, 8 h. 56 3/4, Fruchard, P.

Jeudi 14 mai, concours sur Clermont à la société « la Nouvelle Alliance », établie chez Louis Colpart, au Réveil du Jour, rue d'Alma.

Le Cercle « Union et Progrès », établis chez M. César Béhague, rue d'Alma, 241, prévient les amateurs colombophiles de Roubaix, qu'à cause de la fête de l'Ascension, son dressage sur Albert n'aura pas lieu jeudi soir. Il sera remplacé par un dressage de pigeons sur Vitry le mercredi 13 mai. Mise en paniers de 5 heures à 11 heures du soir. Le lâcher aura lieu le jeudi matin.

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 4 *au* 9 *mai* 1885

	Nombre de colis	Poids présentés
1° Laines peignées mécaniquement.	4.530	487.545 k.
2° » blousses........	143	15.395
3° » filées........	641	68.931
4° Soies........	10	711
5° Cotons........	519	55.510
Totaux.........	5.843	628 092 k.

Décreusage 57 1/2 opérations.
Titrage.. 319 1/2 id.

Le Directeur de la Condition publique de Roubaix,
A. MUSIN.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX — Bulletin de la séance du 10 mai 1885. — Versements: Roubaix : 122 déposants, 22 nouveaux, 31.011 »». — Succursale Lannoy : »» déposants, » nouveau. »,»»» »». — Succursale Croix : 3 déposants, 1 nouveaux, 1,105 »».— Total des versements : 32.116 »».

Remboursements. —Roubaix : 68 remboursements effectués, 14,530 56. — Succursale Lannoy : » remboursements effectués, »,»»» »». — Succursale Croix : 0 remboursements effectués, 0,000.—Total des remboursements : 14.530 56

Les opérations du mois de mai sont suivies : A Roubaix, par MM. L. Gantier-Defrenne et Victor Glorieux, directeurs. — A Lannoy, par M. C. Toulemonde. — A Croix, par MM. Alphonse Delesalle et Etienne-Jourdeuil

INCENDIE DU COLLÈGE DE TOURCOING

Un nouveau sinistre, qui dépasse tous les précédents en gravité, doit être ajouté à la liste déjà si longue de ceux qui, à Toucoing et Roubaix, ont marqué ces trois dernières semaines.

Une grande partie du collège de Tourcoing a été détruite, cette nuit, par un épouvantable incendie Le feu a atteint plus spécialement les bâtiments affectés à l'internat.

Le collège

Cet établissement forme un vaste quadrilatère, dont deux côtés opposés sont figurés par la chapelle et par un bâtiment neuf à trois étages. Au rez-de-chaussée le réfectoire. Les étages supérieurs sont convertis en dortoirs.

Les classes constituent un corps-de-logis distinct et encadrant la magnifique cour qui conduit au jardin.

L'alarme

Hier soir, à dix heures et demie, le feu s'est déclaré au grenier, dans une mansarde servant à déposer divers objets accessoires de la sacristie, tels que plantes, étagères, etc.

Des voisins, apercevant une vive lueur à travers les lucarnes, se sont empressés de prévenir le personnel de l'établissement. Le veilleur a aussi donné l'alarme; de leur côté, dans la rue de Lille, des passants criaient : Au feu! La fumée et les flammes se sont d'abord montrées au haut d'une tourelle accolée à la surface extérieure du grand dortoir, et, en quelques minutes, tout le grenier brûlait.

L'évacuation des dortoirs

Les professeurs, qui ont déployé, en cette circonstance, un sang-froid et un dévouement admirables, ont fait lever les élèves en toute hâte; ils leur ont ordonné de s'habiller, tâchant de les rassurer, autant que possible, et tout le monde a pu descendre sans encombre. Seul, un petit enfant avait été oublié ; il continuait de dormir paisiblement. Deux professeurs, ayant eu la précaution, après le départ des élèves, de faire une ronde dans les dortoirs déjà pleins de fumée, aperçurent le pauvre petit et le réveillèrent. Il était temps, le feu gagnait la salle.

Les premiers secours

Le tocsin sonna bientôt à toutes les églises ; les pompiers ne tardèrent pas à arriver. On mit la pompe à vapeur en batterie dans la rue de Lille ; mais, comme si la fatalité semblait s'acharner après cette malheureuse pompe, celle-ci ne put fonctionner, une fissure s'étant produite dans la chaudière. On dut se contenter d'installer dans la cour du collège, la pompe dite « piano, » qui fut insuffisante, malgré sa force.

Une scène émouvante

A ce moment, tout le bâtiment dont nous avons parlé était en feu. Quatre anciens élèves, MM. Louis Bouillez, Désiré Leurent, Paul Lorthiois et Charles Lener, se trouvaient au second étage, où ils étaient allés pour s'assurer qu'il ne restait plus d'enfant dans les dortoirs.

Soudain le plafond s'effondra : par miracle, plusieurs poutres vinrent s'arc-bouter contre les entablements des châssis, ce qui permit à trois de ces messieurs de se sauver, non sans avoir été légèrement contusionnés et brûlés au visage et aux mains.

Quant à M. Lener, toute issue semblait lui être fermée : il n'hésita pas un instant, monta sur le bord de la fenêtre, prit résolument son élan et sauta sur un lanterneau recouvert d'un treillis en fil de fer, d'où il rebondit dans la cour.

Une foule anxieuse assistait à cette scène imprévue, et releva M. Lener, qui paraissait s'être blessé dans ce saut vertigineux. On le transporta à son domicile, rue Saint-Jacques, où un médecin, mandé en toute hâte, ne constata heureusement, chez M. Lener, qu'une plaie assez profonde à la jambe gauche, provenant d'un éclat de verre, et des contusions sans gravité à la tête et au coude.

L'incendie se propage

Cependant l'incendie se communiquait au corps de bâtiment qui donne sur la rue de Lille. Cette construction fort ancienne, a cinq étages et offrait au fléau un aliment facile. A onze heures et demie, les autres doctoirs, la lingerie, l'infirmerie, l'économat étaient la proie des flammes. Celles-ci s'élevaient à une grande hauteur.

Dans la cour, le spectacle était saisissant. A chaque instant, des effondrements se produisaient ; des flammèches tombaient de tous côtés. Toute cette partie du collège n'était qu'un immense brasier. La violence du feu était si grande, qu'une lueur intense embrasait tout l'horizon et s'apercevait distinctement des quartiers les plus éloignés de Roubaix.

Dans cette dernière ville, le tocsin commençait à sonner à l'église Notre-Dame, et beaucoup de Roubaisiens croyaient que l'incendie sévissait au Fontenoy.

Les pompiers de Roubaix

A minuit dix, les pompiers de Roubaix, mandés par télégraphe, sont arrivés à Tourcoing avec une pompe à vapeur et la pompe à bras du poste de la rue Saint-Vincent-de-Paul, celle-ci amenée au pas de course.

M. le commandant Deniau était à leur tête : tous les officiers faisaient acte de présence. Nos braves pompiers ont fait preuve d'une diligence vraiment digne de tout éloge et dont le mérite revient surtout à l'énergie de M. Seynave-Dupire, chargé de la pompe à vapeur. Tout le monde a loué les qualités déployées par M. Seynave en cette occasion et les magnifiques résultats qu'il a su obtenir de sa pompe.

Grâce au concours des pompiers roubaisiens, l'incendie a pu être circonscrit : sans eux, sans l'intelligence et le coup d'œil qui ont présidé à

FEUILLETON DU 13 MAI — (N° 36).

BOUCHE-VERTE

TROISIÈME PARTIE

IX

(SUITE)

Un jour, à une simple conversation qu'elle avait eue avec quelques-unes des élèves, Gilberte avait compris que Gabrielle aimait un jeune homme beau, riche et noble, mais que sa mère voyait avec peine cette affection, parce que le marquis était *un mauvais sujet*.

Plus tard, Gilberte avait aperçu le marquis Gaston de Claveyrouse... on le lui avait montré avec un sourire *qui lui avait fait mal*.

Celui-là aussi lui avait causé une impression qu'elle ne pouvait définir et qui ressemblait à de la haine.

Elle eût voulu, sans savoir pourquoi, qu'un tremblement de terre engloutît Gaston et Gabrielle.

Elle eût voulu qu'ils n'existassent plus, qu'ils n'eussent jamais existé.

Elle regrettait de n'avoir point un pouvoir divin ou diabolique qui lui permit de les anéantir.

Comment ces pensées lui venaient-elles, à elle, presque toute enfant : elle l'ignorait.

C'était un affreux mystère, dont elle ne pouvait même essayer de se rendre compte.

Malgré sa gaieté, son étourderie, sa folie apparente, elle pensait à *cela* jour et nuit.

Plus cette obsession la tourmentait, et plus elle redoublait d'extravagance et d'apparente gaieté.

Le jour du crime, la pension avait été en promenade aux environs du parc de Miroville.

Gilberte vit Gaston dans le parc. A quel moment précis ?... Elle ne s'en souvenait plus. Elle se rappelait seulement que peu de temps après, la pension avait rencontré une troupe de saltimbanques, et qu'elle, comme ses compagnes, avaient été effrayées par un de ces gens, sorte de géant louche et hideux, qui l'avait regardée d'une manière effroyable.

Cette circonstance, pourtant tout à fait étrangère à ses préoccupations habituelles, avait achevé de lui tourner la tête.

Elle ne savait plus ce qu'elle faisait...

Il lui avait semblé que le grand saltimbanque était le diable incarné et qu'il venait de lui insuffler quelque horrible projet... projet qu'elle ne démêlait pas elle-même cependant !...

L'image du marquis de Claveyrousse se dressa dans son imagination troublée.

Elle voulait absolument le voir...

Elle quitta subrepticement ses compagnes, et sans qu'on s'aperçut d'abord de sa disparition, elle rentra dans le parc de Miroville.

Ses oreilles tintaient...

Ses yeux se troublaient...

Elle voyait tout couleur de feu et de sang...

Gaston de Claveyrouse, d'un pas rapide, se précipitait vers la statue de *Bouche-Verte*...

Elle le suivit en se dissimulant de son mieux derrière les arbustes.

Devant la statue, se trouvait déjà Gabrielle de Mortray.

Gaston et Gabrielle échangèrent quelques mots à voix basse, d'un air agité.

Puis, Gaston attira la jeune fille vers lui et ils restèrent quelques secondes embrassés.

A ce moment Gilberte vit venir de loin la sœur Cyprienne et la sœur Bibiane, et elle se cacha du mieux qu'elle put.

Lorsque les sœurs eurent disparu, Gaston s'éloigna et Gabrielle resta seule devant la statue de bois, comme perdue dans une douce rêverie.

Alors une folie furieuse, une frénésie sanguinaire s'empara de Gilberte.

Elle se jeta comme une masse sur Gabrielle, et, sans savoir pourquoi, en ayant elle-même horreur de ce qu'elle faisait, elle lui arracha son chapeau, lui enfonça ses ongles dans le visage, et, avant que Gabrielle eût eu le temps de se défendre, saisit un caillou dont elle lui brisa la tête...

Puis elle s'enfuit, rentra à la pension, et après s'être excusée de son mieux, sans avoir l'air de tenir compte des vifs reproches qu'on lui faisait pour ce qu'on appelait son « escapade », se mit à jouer comme une toute petite fille.

Après avoir fait cet incroyable récit, Gilberte recommença à demander qu'on la menât devan la justice. Elle voulait parler aux magistrats, au ministre, à l'Empereur, et ce, à l'instant même.

La sœur Saint-François lui dit qu'on ferait tout ce qu'elle voudrait et demanda seulement de la laisser conférer un instant avec le docteur.

Gilberte retomba comme épuisée sur son oreiller.

La supérieure appela une infirmière, lui recommanda expressément de ne pas adresser un mot à la malade, puis se retira dans une chambre avec le docteur.

— Eh bien! dit-elle?...

— Eh bien?...

— Que dites-vous de cette folie ?

— Hum!... hum!... une folie...

— Comment, docteur, vous pouvez interpréter le récit de cette petite autrement que comme une vision insensée, que comme un acte de démence ?...

— Je puis l'interpréter... c'est-à-dire... Enfin, vous me voyez atterré, je ne sais que croire, ma chère sœur !...

— Comment, vous ne savez que croire ? mais tout cela me fait l'effet d'un cauchemar !... mais c'est absurde !... mais cela ne tient pas debout... Comment voulez-vous que ces pensées infernales aient pu germer dans la tête d'une enfant de cet âge...

— Eh! madame la supérieure, c'est justement *cet âge* qui m'inquiète.

— Que voulez-vous dire ?...

— Que cet âge est un âge terrible, plus terrible que vous ne le soupçonnez, vous qui connaissez pourtant le monde, plus terrible que ne le soupçonnent les hommes de science les plus expérimentés.

Et le docteur, dont l'érudition était immense, se mit à citer à la supérieure des exemples qui l'épouvantèrent.

C'était cette petite servante de quatorze ans qui, poussée par une main mystérieuse, éprouvait l'irrésistible désir d'égorger un baby qu'on lui avait confié et qu'elle adorait....

C'était cette jeune fille de treize ans et demi, appartenant à une des premières familles du midi de la France, qui avait quitté la maison paternelle, et après s'être associée à une bande de voleurs, avait fini par assassiner, dans des circonstances monstrueuses, le chef, qui était devenu son amant.

C'était cette petite paysanne de quinze ans qui, sans qu'elle pût donner un motif à ce crime abominable, avait empoisonné toute une famille...

— Ah ! que Dieu ait pitié de nous, s'écria la supérieure éperdue.

— Nous appelons cela, de la *névrose*, ou de la *vésanie*, ou de l'*hystérie*.

—De grâce... expliquez-vous... ne me laissez pas dans cette inquiétude poignante.

— Eh bien, ma chère sœur, cette même influence mystérieuse dont je vous parlais tout à l'heure peut aussi bien avoir porté Gilberte à s'accuser d'un crime dont elle est innocente, qu'elle aurait pu la pousser à commettre ledit crime.

— Je ne vous comprends pas...

— Ah ! c'est que vous n'avez pas étudié les *névroses*, ma chère sœur... Il y a dix ans, un jeune collégien, grand liseur de romans, et dont la tête avait été troublée par une de nos premières actrices, vint s'accuser très sérieusement d'avoir tué cette femme, qui avait disparu. Il donna des détails si précis, qu'on allait l'arrêter et commencer une instruction judiciaire, quand l'actrice reparut tout à coup et déclara qu'elle n'avait jamais vu ce garçon.

Toutes les fois, ou du moins presque toutes les fois qu'un crime mémorable se produit, il y a des névroses ou des fous qui viennent se déclarer coupables ou complices.

— En effet, docteur, je me souviens d'avoir vu des exemples de cela dans les journaux... à l'époque où je les lisais.

— N'est-ce pas ? vous l'avez vu vous-même.

— Ah ! docteur, vous me rassurez !

— Ah ! il ne faut pas non plus se hâter de se rassurer.

— Enfin, que devons-nous faire ?

— Aller immédiatement trouver le ministre de la justice ou le procureur général.

— Vous croyez ?...

— Oh ! c'est nécessaire. Le récit de Gilberte est trop *précis* pour que nous en gardions le secret.

— Vous avez raison. dit la supérieure en pâlissant. Allons, faisons notre devoir, et que Dieu ait pitié de nous !

X

Gilberte était redevenue trop faible pour qu'on pût songer à l'emmener à Paris. Mais la sœur Saint-François et le docteur se hâtèrent de faire atteler une des voitures du pensionnat pour se rendre au ministère de la justice.

Pendant la route qui fut lestement faite, la sœur Saint-François s'entretint avec le docteur. Le sang-froid lui était revenu.

— Décidément, dit-elle, cette histoire de Gilberte ne tient pas debout. En supposant que l'idée du crime eût pu germer dans cette pauvre petite tête, comment ce pauvre petit être eût-il eu la force matérielle de l'accomplir ?

Le docteur sourit.

— N'abordez pas cette question physiologique, allez, ma sœur, dit-il. La force individuelle est une chose essentiellement relative et modifiable. Une petite fille de complexion faible pourrait, dans certains moments de crises nerveuses, tenir tête à deux lutteurs de profession.

On était arrivé à la place Vendôme. Il était onze heures du soir. Au ministère, le docteur apprit que M. le ministre était à l'Opéra.

Il y avait, ce soir-là, représentation extraordinaire, rue Le Peletier.

(*A suivre*) SIMON BOUBÉE.